Sylvain CHALLAN-BELVAL
Secrétaire général du SNCA-CGT

Montreuil, le 23 septembre 2025

CMA FRANCE
A l'attention du Président de la CPN 56 Joël FOURNY
12, avenue Marceau
75008 PARIS

Objet : Non-renouvellement abusif de CDD et recours systématique à la précarité

Monsieur le Président,

Le SNCA-CGT dénonce avec la plus grande fermeté les pratiques constatées au sein des CMA, consistant à ne pas renouveler les contrats à durée déterminée de collègues sous prétexte qu'ils n'auraient pas atteint des « objectifs » fixés de manière unilatérale et arbitraire, pour ensuite recruter immédiatement une autre personne sur le même poste.

Une telle attitude est inacceptable. Elle traduit :

- un mépris des salariés précaires, traités comme des variables d'ajustement ;
- une remise en cause flagrante du droit, puisque l'usage du CDD est strictement encadré par le statut du personnel et ne peut en aucun cas servir à pourvoir durablement des besoins permanents ;
- une volonté manifeste d'empêcher l'accès à l'emploi stable et aux droits qui y sont attachés.

Nous rappelons que la **non-atteinte d'objectifs** n'est en aucun cas un motif légal de rupture anticipée ou de non-renouvellement d'un CDD, et que remplacer un salarié en CDD par un autre sur le même poste révèle, de fait, que le besoin est permanent.

Dans ces conditions, nous affirmons que la grande majorité des CDD actuellement utilisés devraient être requalifiés en CDI. Nous exigeons donc :

1. La **fin immédiate du recours abusif aux contrats précaires** pour couvrir des besoins permanents ;
2. La **titularisation** des collègues en CDD sur postes permanents ;
3. Le **respect strict du statut du personnel concernant l'usage des CDD** ;

Le SNCA-CGT se réserve le droit d'accompagner tout salarié concerné devant les juridictions compétentes, notamment pour demander la requalification de son contrat et sa titularisation et l'indemnisation des préjudices subis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre détermination syndicale.

Pour Le SNCA-CGT,

Sylvain CHALLAN-BELVAL
Secrétaire général du SNCA-CGT

263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex
contact@snca-cgt.fr
www.snca-cgt.fr